



## La Lettre APPSD

du 19 Janvier 2021

Chère amie, Cher ami,

En 2020, cette pandémie a forcément limité nos activités de plaisance maritime et même terrestres : annulation de nos sorties amicales, des rassemblements et fêtes dans les ports, des principaux salons nautiques. Elle perdure encore !

Notre Assemblée Générale, qui se déroule généralement en juillet, n'a pas pu avoir lieu en 2020. Nous l'avions envisagé dans un premier temps au printemps, mais en fonction de l'évolution de la situation sanitaire nous ne pourrions peut-être pas la tenir en présentiel, il nous faudra opter de le faire par courrier ou à défaut en visioconférence à une date qui reste à déterminer. Soyons humbles Nous avons essayé de vous informer, à l'aide de courriels et de notre Site Internet, très imparfaitement, sans doute avec nos moyens de "bénévoles".

Une satisfaction, Le compteur de visites sur le site WEB affiche plus de 100 000 visites en 3 années, exactement 100 822 ce matin, une tendance de 3 000 visites mois. Dans le contexte actuel, les valeurs de la famille et de l'amitié sont un refuge pour nous tous, Le site nous a permis de maintenir ce lien important avec et entre nos adhérents. Remercions notre président Bernard Barbier, qui en son temps, a suggéré et voulu ardemment ce site [appsd.fr](http://appsd.fr).

**Voilà revenu le temps de renouveler votre engagement avec L'APPSD. Pour quelles raisons vous devez reconduire votre adhésion en 2021 ?**

Durant l'année écoulée, et pendant la période estivale, Il a été possible, tout en respectant les consignes sanitaires, de faire des sorties de "Pêche", quelques sorties promenades " *Au Bon Vouloir du Temps*" et de recevoir sous notre " *nouveau chapiteau* " des associations de plaisanciers amies. Ce fut aussi pour les pêcheurs une année de record pour les prises de thon ramenées au port par nos pêcheurs, et distribuées aux adhérents de la section Pêche.

Vos représentants APPSD avec l'union départementale UNAP-CM, avec la fédération nationale FNPAM et la fédération de pêche FFPM n'ont pas chômés, ils ont été des acteurs importants dans l'avancée des dérogations obtenues pendant le confinement, autorisation de déplacement pour effectuer les travaux indispensables à la sécurisation des bateaux pour la période hivernale, mais aussi participation aux réunions diverses avec les autorités : Comité Nautique Local, Conseil Maritime de Façade, Eolien en mer, interdiction du chalutage sur Rochebonne etc. Celles-ci se sont déroulées le plus souvent en visioconférence. Vous en avez eu des échos sur notre site et dans Le Vent de l'Atlantique.

Sur le plan Local s'est tenu le 4 décembre le Conseil Portuaire à la mairie de Saint Denis. L'ensemble de vos représentants élus et les associations de Plaisanciers APA et APPSD souhaitaient que compte tenu du contexte et de la limitation d'usage des bateaux, les tarifs 2021 restent stables, ce ne sera pas le cas. Après d'âpres négociations sera 1.2% sera retenu et ce malgré une faible inflation. Pour compléter votre information, le

compte rendu de réunion du Conseil portuaire ne reflète pas exactement pas tous leurs avis et leurs interventions.

L'un de vos représentants élus par le CLUP, estimant que la rédaction projet de procès-verbal de la séance ne reflétait pas fidèlement ce qu'il avait dit, a écrit à l'adjoint chargé du port pour demander l'ajustement. Essuyant un refus, il a écrit au maire et à son adjoint pour manifester son incompréhension en ajoutant que, ressentant une impression de censure, il ne souhaitait plus siéger au conseil portuaire. Le malaise est partagé par les autres représentants élus ainsi que par les présidents de l'APA et de l'APPSD qui ont cosigné une lettre adressée au maire et à son adjoint, portée en mairie le 15 janvier en fin de journée. Elle n'a pas été prise en compte lors de la séance du conseil municipal du 18 janvier. D'où notre d'inquiétude.

Enfin, de nouveau, dans la presse locale et dans le village, on entend dire que la commune est endettée, « *le port de plaisance semble une lourde charge pour la commune* » ce qui laisse à penser aux habitants qu'ils paient pour les plaisanciers !

***Amis plaisanciers, proclamez haut et fort, partout en toute occasion à vos amis, à vos voisins, que ces réflexions sont infondées.***

La majeure partie du financement du port de plaisance est assurée par les usagers plaisanciers sous la forme de contrats annuels, contrats en saison estivale, escales, services portuaires et par les entreprises qui louent des modules commerciaux. Sans un emprunt qui court encore pendant cinq années, le résultat d'exploitation serait excédentaire. Les plaisanciers acceptent de compenser une partie de l'investissement, mais ils ne veulent pas être les seuls. Ils posent aussi la question du pourquoi de la mise en place de nouvelles cabanes commerciales sur le domaine portuaire sans une étude de rentabilité préalable.

Rappelons aussi que le port profite à tous les habitants Dyonisiens et du nord de l'île. Il présente un intérêt évident pour le charme de la commune, d'ailleurs nous estimons que 60 % des plaisanciers ayant un contrat annuel, sont aussi résident principal ou secondaire sur Saint Denis ou sur l'île d'Oléron.

Cet essor de la plaisance et des loisirs nautiques est intimement lié au tourisme côtier. Saint DENIS a su en profiter pour améliorer son attractivité générale et touristique. Ce développement a entraîné la croissance et a généré de nombreux emplois permanents et saisonniers. Et c'est très bien ! Mais que serait l'attrait et l'activité économique de la commune sans le port et les plaisanciers ?

**En ce début d'année 2021, Poursuivre nos actions terrestres, et maritimes, maintenir nos actions dans l'intérêt de la communauté des Dyonisiens, des membres APPSD et des plaisanciers en général. Renouvelez votre adhésion et faites adhérer vos voisins de pontons voileux, pêcheurs de loisirs et tous vos amis résidents ou non qui aiment la mer, le port de saint Denis et ses bateaux.**

**A bientôt sur le port et les pontons. Prenez soin de Vous !**

Bien Amicalement.

Daniel DELIDAI- Secrétaire APPSD